

## Dernières infos avant la prochaine A.G.:

### MAISON CAUSSENARDE DE L'ASSOCIATION ET RUINE ATTENANTE :

### LE POINT SUR LA SITUATION SUITE A L'ÉBOULEMENT DE FIN DÉCEMBRE 2019

#### Rappel des faits :

Entre le 28 décembre dernier et le 1<sup>er</sup> janvier s'est produit un éboulement de pierres et de terre en provenance de la falaise située sous la tour ronde du château.

Cet éboulement a provoqué la formation d'un cône de déjection au pied de la falaise dans un angle formé avec le mur d'une grange située au départ du chemin menant au château.

Un signalement a été fait dès les premières chutes de pierres et de terre à Mme le maire ainsi qu'à l'adjoint aux travaux. Ces derniers sont venus sur site pour suivre l'évolution de la situation.

Le 31.12.19, un arrêté de péril imminent a été pris par Mme le maire et un périmètre de sécurité a été mis en place. Le périmètre inclut les biens de l'association (maison rénovée et ruine attenante) et prescrit la fermeture des accès piétonniers à cette zone (chemin du château en bas et sentier botanique en haut). L'arrêté évoque une mission d'expertise à faire réaliser.

Le 25 février, un 2<sup>ème</sup> arrêté de péril imminent a été pris et affiché sur les lieux.

Il en ressort les éléments suivants :

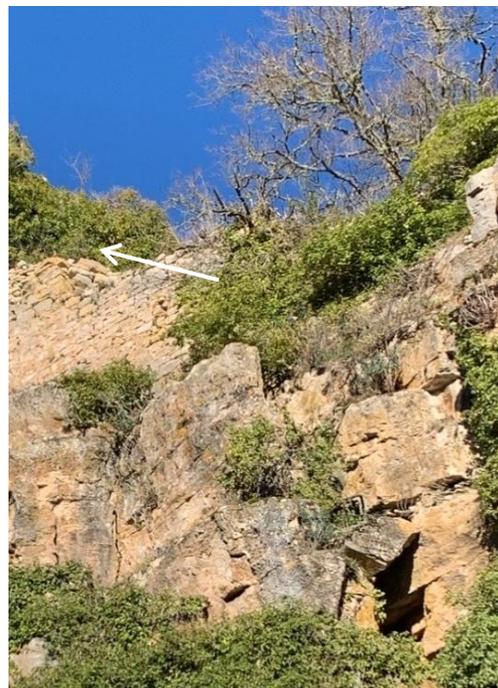
- Le propriétaire du château a été destinataire d'un courrier de la mairie
- Un expert près le Tribunal administratif de Toulouse a été missionné le 24.01.20
- Le rapport de l'expert a été rendu le 14 février 2020 et conclut à l'existence d'un péril imminent rendant nécessaires des mesures d'urgence provisoires « en vue de garantir la sécurité publique [...] laquelle est gravement menacée »
- « L'état de péril [...] fait peser un danger imminent sur la sécurité publique, en particulier pour les personnes et les biens situés en pied de falaise. »

**Art. 1** à compter du 25.02.20 : fermeture du chemin de randonnée en pied de falaise

**Art. 2** une étude géologique de la stabilité et de la solidité de la paroi rocheuse sera diligentée ainsi qu'un bornage (pour délimiter les 2 parcelles de propriétaires différents).

#### Commentaires :

- C'est indéniablement un coup dur pour l'association Vivre Montméjean
- Les activités, en particulier la restauration de la ruine attenante, sont durablement impactées et ce, pour une durée indéterminée.



Ci-dessus : le point de départ de l'éboulement



Le cône de déjection



#### Agenda :

- journée assoc. vendredi 13 mars à partir de 8 h 30
- 15 et 22 mars : élections municipales
- fin mars début avril A.G. 2020